

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019 – 20 HEURES

L'an deux mil dix-neuf, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le cinq novembre deux mil dix-neuf s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de présents : 4 Nombre de votants : 5

Etaient présents : Madame Catherine BLANC, Messieurs René ALMERAS, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s : Madame LEFRERE Evelyne, Monsieur Eric GERNEZ (pouvoir donné à M. René ALMERAS)

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Catherine BLANC secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 15, il procède à l'appel nominal des Conseillers, Evelyne LEFRERE et Eric GERNEZ sont absents et excusés. Eric GERNEZ a donné pouvoir à Monsieur René ALMERAS,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION PROCES-VERBAUX CONSEILS MUNICIPAUX DES 19 et 26 AOUT 2019

Ces deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents.

2. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées)

Après les explications données par Monsieur REY, ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents.

3. BUDGET DE L'EAU : VIREMENT DE CREDIT

Suite aux travaux effectués pour pallier le manque d'eau fin août, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits pour honorer la facture de l'entreprise REYNAUD (6 939.60 €). Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de virements de crédits suivant, sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2019 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61523				Réseaux	1 386,99
Total						1 386,99

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	673				Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-500,00
022	022				Dépenses imprévues	-886,99
Total						-1 386,99

4. MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA SOURCE DE SAINTE-COLOMBE

Suite au rapport d'IT05, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de prix du bureau d'étude I.C.E.A. pour un montant de 2 736 T.T.C.

5. CERTIFICAT ADMINISTRATIF SUITE ERREUR MATERIELLE BUDGET GENERAL 2017

Le Maire indique qu'une erreur matérielle concernant le budget général 2017 a été commise empêchant de percevoir le remboursement du FCTVA correspondant à une facture d'entretien de voirie de LA ROUTIERE DU MIDI. Il convient donc d'annuler le mandat passé avec le numéro d'article 2153 et ré-émettre un mandat correctif avec le numéro d'article 615231.

Après délibération, le conseil municipal, donne son accord pour que le Maire produise un certificat administratif et procède aux écritures comptables.

6. CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions suivantes à signer avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes :

- Traitement des archives communales : 750 € pour 3 jours d'intervention
- Mise à disposition d'un délégué à la protection des données : 300 € pour un jour d'intervention

Ces conventions seront mises en route sur l'année 2020.

7. COTISATION A.D.I.L.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cotiser à cet organisme pour un montant de 18.55 € pour l'année 2019

8. REFACTURATION DECHETS MENAGERS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de refacturer aux deux locataires, la taxe sur les ordures ménagères payée par la commune pour un montant respectif 52.50 € (105 € réparti sur les deux logements).

9. COMMUNICATION AMF Téléthon

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition

10. REVISION TARIFS COMMUNAUX 2020

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire pour l'année 2020 les mêmes tarifs municipaux appliqués en 2019.

A savoir :

- Eau : 0.50 € / m³
- Assainissement : 0.50 € / m³
- Location annuelle compteur eau :
 - Particuliers : 130 € / an
 - Hôtel : 366 € / an

- Camping : 244 € / an
- Concession cimetièrre :
 - 30 ans : 122 € / m2
 - 15 ans : 77 € / m2
 - Colombarium : 30 ans : 400 € / an
- Coupes affouagères : 100 € / unité

11. REVISION LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

En application de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, les loyers augmenteront de 1.70 % et s'élèveront pour l'année 2020 à 260.45 € /mois au lieu de 256.10 € en 2019.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Auto sport du Laragnais : proposition de plantation d'un arbre dans le cadre de l'opération carbone, le conseil municipal adhère à cette proposition et charge le Maire de trouver l'emplacement le plus favorable.
- Enfouissement des lignes téléphoniques et électriques : le conseil municipal mandate le Maire pour informer le SyME 05 de sa volonté de réaliser rapidement la deuxième tranche des travaux.

La séance est levée à 21 heures 45

AFFICHÉ LE.....

La Secrétaire de séance,
Catherine BLANC



Le Maire,
René ALMERAS




NB : Le procès-verbal complet de la séance sera, après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, affiché aux lieux habituels.

